



OBJECTIF DE CE DOCUMENT

Informer le Comité Permanent d'Administration et des Finances (CPAF) des aspects financiers de la Commission pour l'exercice financier 2022 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022).

SITUATION DES CONTRIBUTIONS AU BUDGET AUTONOME EN 2022

1. Le total des contributions dû en 2022 au titre du budget de 2022 s'élevait à 4 071 765 USD. Au 31 décembre 2022, un total de 5 345 493 USD avait été reçu (Tableau 1). Cela représente le montant le plus élevé des contributions reçues au cours d'une année par la CTOI mais était dû au paiement des arriérés de contributions de l'Iran. Sans le versement de l'Iran, il y aurait eu écart significatif entre les contributions dues et les contributions reçues de 639 772 USD.
2. Le montant cumulé des arriérés de contribution (Membres et anciens membres) a diminué de 32% environ, passant de 3 984 835 USD au 31 décembre 2021 à 2 711 106 USD au 31 décembre 2022. Les détails sur la situation des contributions sont disponibles dans le document IOTC-2023-SCAF20-04.

Il est important de verser les contributions à temps

3. Comme expliqué dans le rapport soumis au CPAF sur les arriérés de contributions, les contributions sont un principe central de l'adhésion à la FAO et donc à la CTOI.
4. La situation des arriérés de contributions n'est pas soutenable à long terme. Il est essentiel de recevoir les contributions dès que possible après l'envoi des factures car la FAO exige que des fonds soient disponibles dans le budget de la CTOI au début de chaque année civile afin de couvrir tous les salaires et les contrats existants (pour les consultants et autres prestataires de services) pour cette année. La FAO ne contribuera pas aux comptes de la CTOI pour les maintenir à flot. Des fonds substantiels doivent être disponibles sinon la FAO ne renouvellera pas les contrats du personnel, ne conclura pas de nouveaux contrats ou ne s'engagera pas dans des processus d'achats.

DEPENSES POUR L'ANNEE 2022

Le budget de 2022 a été sous-utilisé de 281 744 USD.

5. Le budget total pour 2022 était de 4 071 765 USD et la Commission a utilisé (chiffres réels) la somme de 3 790 022 USD. Le niveau de sous-utilisation du budget a totalisé 281 744 USD (Tableau 1).
6. Les notes explicatives sur les dépenses engagées en 2022 sont comme suit :

Salaires - Personnel de la catégorie Cadres (1.1)

7. Les salaires de la catégorie Cadre ont dépassé le chiffre budgétisé, avec une dépense excédentaire de près de 74 911 USD (6%). La catégorie Cadres était dotée d'effectifs complets pour l'ensemble de l'année 2022 et la composante d'indemnité de poste a été accrue en raison du coût de vie plus élevé et d'une fluctuation négative du taux de change.

Personnel des Services généraux (1.2)

8. Il y a eu une dépense excédentaire de 40 451 USD (69%) dans les salaires des Services Généraux. Cela était dû au fait que la roupie seychelloise est devenue plus forte par rapport au dollar des États-Unis en 2022 et à un paiement rétroactif (depuis juin 2021) effectué pour le personnel des SG faisant suite à la révision des Nations Unies des salaires du personnel local résultant en une augmentation salariale rétroactive. Le Tableau 2 fournit des détails supplémentaires sur les frais salariaux du personnel.

Tableau 1. Comparaison entre les dépenses réelles et les dépenses budgétisées en 2022 (en USD).

Description des chapitres budgétaires		Budget	Réel	Variation	Diff en %
1	Dépenses administratives - Coûts de personnel				
1.1	Salaires de la catégorie Cadres	1 351 055	1 425 966	74 911	6%
1.2	Salaires des Services Généraux	59 037	99 488	40 451	69%
	Sous-total Salaires	1 410 092	1 525 454	115 362	8%
1.3	Cotisations de l'employeur au fonds de pension et à l'assurance maladie	411 844	423 543	11 699	3%
1.4	Cotisations de l'employeur au Fonds des droits à indemnités de la FAO	703 368	632 563	-70 805	-10%
1.5	ICRU	73 234	75 627	2 394	3%
1.6	Ajustement Variation des dépenses de personnel	0	27 534	27 534	100%
1.7	Total dépenses administratives	2 598 537	2 684 721	86 184	3%
2	Dépenses de fonctionnement				
2.1	Renforcement des capacités	40 000	17 885	-22 115	-55%
2.2	Co-financement subventions Science/Données	0	0	0	-
2.3	Co-financement subventions Application	0	0	0	-
2.4	Divers Imprévus	0	0	0	-
2.5	Consultants/Prestataires de services	588 200	411 685	-176 515	-30%
2.6	Déplacements professionnels	165 000	83 794	-81 206	-49%
2.7	Réunions	145 000	182 507	37 507	26%
2.8	Interprétation	135 000	75 964	-59 036	-44%
2.9	Traduction	110 000	99 412	-10 588	-10%
2.10	Équipement	25 000	18 342	-6 658	-27%
2.11	Dépenses générales de fonctionnement	75 000	60 290	-14 710	-20%
2.12	Impression	0	0	0	0%
2.13	Imprévus	10 000	0	-10 000	-100%
2.14	FPR*	25 000	25 000	0	0%
	Total dépenses de fonctionnement	1 318 200	974 879	-343 321	-26%
	SOUS-TOTAL	3 916 737	3 659 601	-257 137	-7%
3	Contributions additionnelles des Seychelles	-20 100	-31 917	-11 817	59%
4	Risque de déficits	0	0	0	0%
	TOTAL	3 896 637	3 627 684	-268 954	-7%
5	Frais de gestion FAO	175 128	162 338	-12 790	-7%
6	TOTAL GÉNÉRAL	4 071 765	3 790 022	-281 744	-7%

*Les dépenses réelles du FPR s'élevaient à 288 671 USD mais 25 000 USD seulement ont été transférés au fonds pour utilisation en 2022.

Cotisations de l'employeur (1.3 et 1.4)

9. Les cotisations de l'employeur aux frais du Fonds de pension et à l'assurance maladie étaient supérieures de 3 % aux montants budgétisés comme conséquence directe de l'augmentation générale des salaires. Les cotisations au Fonds des droits à indemnités de la FAO étaient inférieures de 10% aux montants budgétisés. Ces cotisations aux droits à indemnités sont évaluées par la FAO pour chaque projet (y compris la CTOI) au prorata des frais réels de la couverture de ces droits à indemnités dans l'ensemble de la FAO. Une variation des dépenses de personnel supplémentaire de 27 534 USD a été appliquée, portant le total des cotisations de l'employeur à un montant inférieur d'environ 3% au montant inscrit au budget. Le Tableau 2 fournit des détails supplémentaires sur les frais

salariaux en ce qui concerne les cotisations de l'employeur.

ICRU - Amélioration du recouvrement des coûts (1.5)

10. En 2014, la FAO a mis en place des frais d'ICRU (Amélioration du recouvrement des coûts) afin de couvrir les coûts de personnel de projets de terrain (pour les fonctionnaires et consultants). Ces frais visent à recouvrir les coûts des services centralisés fournis pour la sécurité et les technologies de l'information. Bien que la Commission ait précédemment exprimé son désaccord concernant l'inclusion de l'ICRU au budget de la CTOI (CPAF14, par exemple), l'ICRU a continué à être appliqué par la FAO et il y a donc eu une dépense de 75 627 USD en 2022 par rapport à un budget de 73 234 USD (augmentation de 3%). Le Tableau 2 fournit des détails supplémentaires sur l'allocation de l'ICRU au personnel.

Soutien au renforcement des capacités (2.1)

11. La ligne budgétaire de Renforcement des capacités présente des dépenses de 17 885 USD par rapport au montant budgétisé de 40 000 USD. Cette économie est liée à la mobilisation par le Secrétariat de la CTOI de ressources extrabudgétaires et de partenariats en vue de couvrir certaines dépenses prévues.

Co-financement subventions Science/Données (2.2)

12. Cette ligne budgétaire a été incluse pour couvrir les dépenses liées au co-financement de la CTOI des subventions financées par des sources externes pour les activités en matière de science et de données. Cette ligne budgétaire a été établie à 0 USD en 2022 étant donné que les projets existants financés par des sources externes arrivaient à terme et qu'aucun co-financement n'était requis.

Co-financement subventions Application (2.3)

13. Cette ligne budgétaire est incluse pour couvrir les dépenses liées aux contributions de la CTOI aux projets financés par des sources externes. Elle a été établie à 0 USD pour 2022 étant donné qu'aucun projet en lien avec l'application n'était mené.

Divers Imprévus (2.4)

14. Cette ligne budgétaire a été incluse pour couvrir toute dépense imprévue spécifiquement liée aux lignes budgétaires 2.2 et 2.3 (dépenses liées à la contribution de la CTOI aux projets financés par des sources externes) et elle est établie à 0 USD depuis 2019. Cette ligne budgétaire n'étant plus utilisée, elle sera retirée des futurs budgets.

Consultants/Prestataires de services (2.5)

15. Les dépenses totales pour les consultants se composent d'un ensemble de dépenses en lien avec le soutien apporté par les consultants et les prestataires de services pour réaliser les activités du programme de travail. Les dépenses totales correspondant aux consultants et aux prestataires de services en 2022 étaient de 411 685 USD. Cela représente une sous-utilisation d'environ 30%.

Déplacements professionnels (2.6)

16. Les déplacements professionnels incluent surtout les voyages du personnel du Secrétariat pour participer aux réunions de la Commission, mais peuvent inclure certains voyages pour des événements organisés par d'autres organisations. Un plan de déplacements trimestriel est obligatoire et est soumis à la FAO pour approbation. Le plan de voyages pour 2022 a légèrement été affecté par les restrictions de voyages imposées par la COVID-19 en début d'année mais les voyages se sont poursuivis presque comme normalement, ultérieurement, en 2022. Par conséquent, un total de 83 794 USD a été utilisé, ce qui représente une sous-utilisation d'environ 49%.

Réunions (2.7)

17. Le budget pour les réunions en 2022 a été dépassé de 37 507 USD (26%). Cela était prévu et a été communiqué au CPAF19 au mois de mai 2022. Sur la recommandation du CPAF, la Commission a convenu que si la ligne budgétaire Réunions nécessitait des fonds supplémentaires en 2022 ces fonds seraient prélevés, dans un premier temps, sur les économies réalisées dans d'autres lignes budgétaires, puis, seulement si cela s'avère nécessaire, à titre exceptionnel, sur le Fonds de roulement. Toutefois, en 2022, il n'y a pas eu d'économies suffisantes pour couvrir les dépenses excédentaires des réunions. Les dépenses incluses dans cette catégorie comprenaient des voyages du personnel pour assister aux réunions, les salles de réunions utilisées aux Seychelles, le transport et la location

des infrastructures de la plateforme d'interprétation pour assurer les services d'interprétation aux réunions virtuelles.

Interprétation (2.8)

18. Les coûts d'interprétation n'incluaient que les honoraires des interprètes (75 964 USD) étant donné que les voyages des interprètes n'étaient pas nécessaires. Des efforts visant à réduire le nombre d'interprètes requis et des économies de voyage en faisant appel à des interprètes tous situés sur une plateforme d'interprétation à Bangkok ont donné lieu à une économie générale de 59 036 USD (44%) des frais d'interprétation en 2022.

Traduction (2.9)

19. La ligne budgétaire de traduction a été sous-utilisée de 10 588 USD (10%) en 2022. Cela était dû, en partie, à la variabilité annuelle habituelle du volume de documents nécessitant une traduction et à l'efficacité de la production des documents.

Équipement (2.10)

20. Le budget Équipement a été sous-utilisé de 6 658 USD (-27%). Il a couvert l'achat de certains nouveaux équipements importants visant à améliorer et mettre à niveau la sécurité de l'équipement informatique, tel qu'un nouveau système UPS, de nouveaux portables et des disques durs. Certains mobiliers ont également été achetés pour les nouveaux bureaux du Secrétariat.

Dépenses générales de fonctionnement (2.11)

21. Les dépenses générales de fonctionnement incluent un ensemble de dépenses liées au fonctionnement normal du bureau du Secrétariat. Le Tableau 3 présente le détail des coûts pour 2022. La différence entre les frais de fonctionnement budgétisés (75 000 USD) et réels (60 290 USD) représente une économie de 20%.

Impression (2.12)

22. La ligne budgétaire d'impression a été établie à 0 USD pour 2022. Étant donné que la CTOI opère en suivant une politique zéro papier, la ligne budgétaire d'impression sera retirée des futurs budgets, à la condition que tous petits travaux d'impression qui pourraient être requis (affiches, etc.) soient financés à partir des Dépenses générales de fonctionnement.

Imprévus (2.13)

23. Comme requis par les dispositions du Règlement financier, une ligne budgétaire Imprévus prévoit des dépenses diverses qui sont assumées par le Secrétariat et qui n'entrent pas dans la structure comptable prédéfinie des dépenses de fonctionnement. Ces fonds n'ont pas été utilisés en 2022.

Fonds de Participation aux Réunions (FPR) (2.14)

24. Le budget du FPR approuvé pour 2022 de 25 000 USD a été pleinement utilisé. Les détails sur la situation du FPR sont disponibles dans le document IOTC-2023-SCAF-05.

Contributions additionnelles des Seychelles (3)

25. La contribution additionnelle du Gouvernement des Seychelles a été négociée dans le cadre de l'Accord de Siège de la CTOI. Cette contribution vise à assumer certains frais de fonctionnement du Secrétariat, dont les frais du consultant en informatique du Secrétariat. En 2022, la CTOI a reçu un total de 31 917 USD des Seychelles.

Risque de déficits (4)

26. La ligne budgétaire Risque de déficits a été établie à 0 USD en 2022.

Frais de gestion des projets de la FAO (5)

27. Les Frais de gestion des projets de la FAO en 2022 se sont élevés à 162 338 USD, soit une réduction de 7% par rapport au montant budgétisé. La réduction des frais de gestion était proportionnelle aux économies totales du projet en 2022.

Tableau 2. Détails des frais salariaux en 2022 (en USD)

	Personnel de la catégorie des Services Généraux	Personnel de la catégorie Cadres
Salaire base réel	98 243	885 990
Heures supplémentaires / détachement	1 245	-
Plan d'assurance maladie de base	27 973	59 779
Cotisation au Fonds des droits à indemnités de la FAO	49 918	582 646
Plan de pension	19 049	316 742
Indemnité de poste	-	539 975
ICRU	5 842	69 785
Ajustement Variation des dépenses de personnel	6 278	21 256
Total	208 548	2 476 173
Total général		2 684 721

Tableau 3. Détails des dépenses générales de fonctionnement en 2022 (en USD)

Catégorie	Frais réels
Téléphone	3 724
Internet	37 940
Courrier	541
Fournitures de bureau	7 743
Eau	588
Entretien	1 224
Fonctionnement et entretien des véhicules	2 979
Hébergement et développement web	6 792
Photocopieuse et imprimante	3 004
TOTAL	64 534
Remboursement de TVA	-4 243,77
TOTAL dépenses de fonctionnement GOE	60 290

RECAPITULATIF DU BILAN FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2022

28. Le Tableau 4 présente un aperçu du bilan financier de la CTOI au 31 décembre 2022.

Dans l'ensemble, le budget de 2022 a été sous-utilisé de 7%.

29. Un montant total de 3 790 022 USD a été utilisé en 2022 par rapport à un budget de 4 071 765 USD (inférieur de 7% au montant budgétisé).

Le total des arriérés de contributions a diminué d'environ 32% se situant à 2 711 107 USD

30. Le montant cumulé des arriérés de contribution a diminué, passant de 3 984 835 USD au 31 décembre 2021 à 2 711 107 USD au 31 décembre 2022 (une réduction d'environ 32%). Cette réduction était due à la réception de paiements d'arriérés de contributions de l'Iran.

31. Le Secrétariat de la CTOI continue à chercher à obtenir le paiement des arriérés de contributions et a pris des mesures sous forme de circulaires de rappel générales et de courriers adressées directement aux CPC.

Le Fonds de roulement

32. Le [Règlement financier de la CTOI \(2019\)](#) a établi un « Fonds de roulement » pour constituer un mécanisme transparent et stratégique permettant à la Commission de gérer l'utilisation des fonds cumulés à l'avenir. Le paiement des arriérés de contributions de l'Iran en 2022 a rajouté un montant considérable dans le fonds.

33. Au 31 décembre 2022, le FdR présentait un solde de 5 570 632 USD, soit une augmentation de 1 222 939 USD par rapport au solde à la fin 2021.

34. Un projet de Règlement intérieur pour le fonctionnement du Fonds de roulement est inclus dans le document IOTC-2023-SCAF20-10.

Fonds de Participation aux Réunions

35. En 2022, le Fonds de participation aux réunions de la CTOI (FPR) a été accru d'un transfert de 25 000 USD à partir du budget ordinaire de 2022 et de 18 000 USD de contributions extra-budgétaires reçues de la Chine. Au 31 décembre 2022, le FPR présentait un solde de 69 097 USD.

36. Les détails sur le FPR sont disponibles dans le document IOTC-2023-SCAF20-05.

Programme Régional d'Observateurs

37. Le Programme Régional d'Observateurs (PRO) s'est poursuivi en 2022. Le contrat du PRO sous-tendant ce programme est géré sur un cycle calendaire de mai à avril. Les contributions, basées sur les estimations des activités en 2022-23, totalisant 591 152 USD ont été reçues de sept participants au PRO en 2022. En outre, un montant de 8 157 USD a été reçu au titre d'intérêts. Un contrat pour les services du PRO en 2022-23 d'un montant de 554 444 USD a été conclu avec le prestataire de services. Au 31 décembre 2022, le PRO présentait un solde de 145 537 USD.

38. Les détails sur le PRO sont disponibles dans le document IOTC-2023-CoC20-04a.

Tableau 4. Aperçu du bilan financier de la CTOI au 31 décembre 2022 (en USD).

	Budget 2022/Utilisation proposée	Dépenses réelles 2022	Solde au 31 décembre 2022	Commentaires
Budget 2022	4 071 765 USD	3 790 022 USD	281 744 USD	
Fonds de roulement	0 USD	0 USD	5 570 632 USD	Un paiement d'un montant de 1 913 500 USD pour des arriérés de contributions a été reçu de l'Iran.
Fonds de Participation aux Réunions	250 000 USD	288 671 USD	69 097 USD	Une contribution extrabudgétaire au FPR d'un montant de 18 000 USD a été reçu de la Chine.
Programme Régional d'Observateurs	N/A	858 981 USD	145 537 USD	Le contrat sous-tendant ce programme est géré sur un cycle calendaire d'avril à mai.
Arriérés de contributions			(2 711 107 USD)	

SUGGESTION D'ACTION DU COMITE PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Que le CPAF :

- PRENNE CONNAISSANCE** du document IOTC-2023-SCAF20-06 qui inclut le Bilan financier et les documents y afférents pour l'exercice financier compris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.